



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

# Accueils de loisirs



## Automne 2024



du lundi 21  
au vendredi 25  
octobre 2024

## 3-15 ans

 Nombre de places limité

Pré-inscriptions en ligne  
du 20 au 29 septembre

# Dates et lieux

Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024

Sur les sites de Gueschart, Le Crotoy, Ailly-le-Haut-Clocher

Pré-inscriptions : du 20 au 29 septembre



# Horaires

9 h -> 12 h | 14 h -> 17 h

Accueil demi-pensionnaires :  
de 12 h à 14 h

Accueil et départ échelonnés :  
8 h -> 9 h | 17 h -> 18 h

# Navette

Sur réservation à l'inscription

Possibilité de navette sans supplément

(lignes et horaires consultables sur l'Espace citoyen)

# Restauration

Sur réservation à l'inscription

3,80 € le repas

# Activités

Chaque jour, des activités variées adaptées à l'âge des enfants sont proposées sur place ou en extérieur.

Thèmes automne 2024 :

**Ailly-le-Haut-Clocher**

L'Univers de Tim Burton

**Gueschart** - Harry Potter

**Le Crotoy** - Le Monde

imaginaire à travers les contes



# Groupes

Les enfants sont répartis dans des groupes selon leur tranche d'âge :

Petits\* -> 3 à 5 ans

Moyens-> 6 à 9 ans

Grands -> 10 à 15 ans

\*accueil possible dès 2 ans si l'enfant est scolarisé.

# À prévoir dans le sac

Une gourde et des vêtements adaptés aux conditions climatiques. Pour les petits : un change et, si besoin, le doudou pour la sieste. Les goûters sont fournis (boissons comprises).

Nota : les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant.



# Tarifs

## Tarifs Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

## Tarifs Extérieurs

Quotient familial	Tarif de base semaine	Tarif après déduction CAF**	Tarif de base semaine	Tarif après déduction CAF**
≤ à 458 €	50 €	32,5 €	70 €	52,5 €
459 € à 724 €	54 €	36,5 €	74 €	56,5 €
725 € à 900 €* 725 € à 900 €*	58 €	40,5 €	78 €	60,5 €
≥ à 901 €	62 €		82 €	
Repas*** / jour	3,80 €	3,80 €	3,80 €	3,80 €

\* Quotient familial CAF de référence : 900 €, valeur octobre 2023

\*\* Allocataires de la CAF de la Somme uniquement. Aide aux loisirs (AL) de 3 € 50 / jour / enfant ou de 1,50 € / demi-journée

\*\*\* 3.80 € quel que soit le quotient familial et le lieu de résidence

## Pré-inscriptions

Les pré-inscriptions sont ouvertes du **vendredi 20 septembre à 9 h au dimanche 29 septembre 2024 à 23 h** sur l'Espace citoyen.  
Rendez-vous sur : [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

Les pièces obligatoires suivantes vous seront demandées :

- le dossier d'inscription périscolaire et/ou extrascolaire 2024/2025, sauf s'il a déjà été fourni
- la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et extrascolaire couvrant l'enfant
- la copie du carnet de vaccination de l'enfant ou une attestation de vaccination par le médecin traitant

**Attention : les réservations seront possibles sous réserve de la validation de la pré-inscription.**

## Paiement

Les réservations se font à la semaine et sont validées une fois le paiement reçu.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- le paiement en ligne par CB sur l'Espace citoyen

Et, auprès de la direction périscolaire de l'école de votre enfant ou sur rendez-vous au siège social à Rue

- les chèques (à l'ordre du Trésor Public)
- les chèques ANCV et CESU
- les espèces

En cas de non paiement une semaine avant le début des accueils de loisirs, la réservation est annulée.



# Pré-inscription en ligne sur l'Espace citoyen



La démarche se fait en trois étapes.  
Sur [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr), cliquez sur le bloc Espace citoyen sur la barre latérale droite.

## Étape 1 : la pré-inscription

Connectez-vous ou créez votre espace et cliquez sur inscription administrative.

## Étape 2 : la réservation des jours de présence et des repas

Une fois la pré-inscription validée par le service, vous recevez un courriel.

Cliquez sur réserver annuler, puis sur le nom de l'enfant pour définir les jours de présence et réserver les repas correspondants.

> Répétez autant de fois les étapes 1 et 2 que vous avez d'enfants à inscrire.

## Étape 3 : le paiement à réception de la facture

La facture correspondant à l'ensemble de vos réservations est éditée après la fin de la période d'inscription (la mise en ligne de la facture vous sera notifiée par courriel). Celle-ci doit être réglée une semaine avant le début des accueils de loisirs.

Vous avez besoin d'aide pour effectuer cette démarche en ligne ?

Nous pouvons vous accompagner.

Pour cela, contactez le service Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse.

Contact : Service Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse

 33 bis, route du Crotoy - 80120 Rue

 03 22 27 22 76

 [centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr)

 [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

